

## MAIRIE DE JESI

Cher Electeur, chère Electrice,

à l'occasion des prochaines élections européennes (du 6 au 7 juin 2009), en tant que ressortissant européens y résidant, vous pouvez choisir d'élire les membres du Parlement européen attribués à l'Italie en exerçant votre droit de vote dans cette municipalité.

Pour être inscrit(e) sur les listes électorales de cette mairie vous devez présenter une demande – dont vous trouverez en annexe le formulaire à remplir – qui doit être déposée personnellement ou envoyée par lettre recommandée au plus tard le **9 mars 2009** à l'adresse suivante :

COMUNE DI JESI – Ufficio Elettorale  
Via Mura Occidentali, 8  
60035 – JESI (AN)

Au cas où votre demande sera acceptée, vous serez inscrit(e) sur la liste électorale complémentaire et recevrez une carte d'électeur qui vous indiquera le bureau de vote où vous pourrez voter.

L'inscription sur la liste complémentaire vous permettra de n'exercer votre droit de vote que pour les membres du Parlement européen attribués à l'Italie et non pas pour ceux qui sont attribués à votre pays d'origine, le double vote étant interdit.

La mairie est à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.

10/02/2009

LE MAIRE  
Fabiano Belcecchi